

Les mesures de la Conférence nationale du handicap 2023

L'ÉCOLE POUR TOUS		
Mesures		Programmation
Attribuer un numéro INE pour tous les enfants	Tous les enfants disposeront d'un numéro « identifiant national élève », y compris pour les enfants scolarisés en établissements spécialisés. Cela permettra à chaque enfant d'être identifié comme élève et d'être suivi dans sa scolarité.	2023-2024
Confier la responsabilité de la réponse de premier niveau à l'Éducation Nationale	L'Éducation nationale se voit confier la responsabilité d'assurer la réponse de 1 ^{er} niveau aux besoins des enfants en situation de handicap ; → la détermination et la mise en œuvre des accompagnements pédagogiques ; → la détermination et l'accès aux matériels pédagogiques adaptés ; → la mobilisation d'une équipe mobile d'appui du médico-social.	2023-2027
Transformer les PIAL en « pôles d'appui à la scolarité »	Les PIAL seront transformés en pôle d'appui à la scolarité et renforcés d'un professeur spécialisé et outillé pour permettre d'assurer : → l'accueil des familles et le suivi des élèves en situation de handicap ; → l'évaluation des besoins d'adaptation à la scolarité des enfants ; → le déploiement et la coordination des solutions : aide technique, aide humaine, accompagnement par des professionnels du médico-social ou de santé.	2023-2027
Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques	Un fonds sera créé à l'Éducation nationale pour le soutien en matériels pédagogiques adaptés. Cela permettra d'apporter une réponse rapide pour faciliter la scolarité des élèves, sans être obligé de passer par les MDPH.	2023
Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative	Il sera proposé de regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE). Cela permettra : → de consolider les conditions d'emploi des AESH auprès des établissements ; → d'offrir un passage à temps plein et une évolution professionnelle ; → de permettre une prise en charge sur les temps périscolaires ; → d'éviter la démultiplication des accompagnants dans la même classe.	2023-2027
Déployer des équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation	Pour accompagner l'Éducation nationale dans la démarche d'accueil et de scolarisation des élèves, des plateformes d'équipes mobiles médico-sociales seront déployées et pourront intervenir directement dans l'école. Elles seront utilisées à la demande des « pôles d'appui à la scolarité ».	2023-2027
Intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école	Afin de soutenir l'Éducation nationale, il est proposé d'autoriser et de créer les conditions pour permettre la coopération et l'intervention des professionnels de santé directement dans les murs de l'école (ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, psychologues, etc.).	2023-2027
Déployer un grand plan de formation des équipes pédagogiques	Un grand plan de formation sera initié dès la rentrée prochaine et déployé dans chaque académie à la rentrée scolaire 2024 pour permettre aux équipes pédagogiques de mieux jouer leur rôle dans l'accompagnement des enfants et l'adaptation de la pédagogie.	2023-2027
Déployer des professeurs référents dans les établissements	Dans chaque circonscription en primaire et dans chaque établissement au secondaire, un professeur sera nommé référent handicap et accessibilité pédagogique. Cet enseignant, formé, sera à la disposition de tout élève en situation de handicap. Il appuiera également l'équipe pédagogique de l'établissement.	2023-2027
Valoriser le temps de coordination	Une valorisation de ce temps de coordination pour les professionnels de l'équipe pédagogique qui s'engagent dans l'accueil et le suivi des élèves en situation de handicap.	2024
Déployer 100 projets pilotes d'IME dans l'école	Afin de permettre aux enfants en situation de handicap une scolarisation à l'école et dans de bonnes conditions, 100 projets pilotes permettant l'intégration physique d'instituts médico-éducatifs au sein des murs de l'école d'ici la fin du quinquennat.	2023-2027
Généraliser le bonus périscolaire	Un bonus sera mis en place pour les accueils de loisirs qui accueillent les enfants en situation de handicap.	2024